

Décision N° 26-28 du 16 juillet 2026

Délégation de signature

Monsieur **Damien ROBERT**, agissant en qualité de Directeur Général Exécutif de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques Alpes 2030,

Vu le décret n°2012-I 246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2025-119 du 10 février 2025 portant création de l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030 ;

Vu le décret du 26 février 2025 portant nomination du directeur général exécutif de l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030 - M. ROBERT Damien, publié au JORF du 28 février 2025 ;

Vu les délibérations n°2025-04-06 à 2025-04-11 du Conseil d'Administration de la Solideo Alpes 2030 en date du 14 avril 2025, portant délégations au Directeur Général Exécutif de tout ou partie de ses attributions ;

Vu la décision N° 26-05 du 17 mars 2026 de M. ROBERT Damien relatif au schéma délégataire de la Solideo Alpes 2030

Décide ;

D'attribuer à Madame Claire FABRIZIO, contrôleur de gestion, les délégations de signatures suivantes :

Validation des engagements juridiques dans le système d'information financier

(Cf. Article 10 de la décision N°26-05 du 17 mars 2026)

Délégation de signature est donnée à Claire FABRIZIO, contrôleur de gestion, à l'effet de valider dans le système d'information financier l'ensemble des engagements juridiques imputés sur le budget propre de l'établissement.

Validation des titres de recettes

(Cf. Article 11 de la décision N°26-05 du 17 mars 2026)

Délégation de signature est donnée à Claire FABRIZIO, contrôleur de gestion pour signer toutes pièces relatives aux recettes relevant du budget de l'établissement et notamment, les appels de fonds, les titres de recettes et les avis de sommes à payer.

Délégation de signature est donnée à Claire FABRIZIO, contrôleur de gestion pour accepter les dons et legs faits sans charge, condition ou affectation immobilière par don ou legs.

Validation des demandes de paiement (DP et DD)

(Cf. Article 12 de la décision N°26-05 du 17 mars 2026)

En vue de valider les demandes de paiement transmises à l'agence comptable, délégation de signature est donnée Claire FABRIZIO, contrôleur de gestion pour les demandes de tout montant.

La présente délégation concerne les demandes de paiement réalisées sur la base d'un engagement juridique préalable ou les dépenses dites directes sans engagement préalable.

Constatation du service fait dans le système d'information financier

(Cf. Article 13 de la décision N°26-05 du 17 mars 2026)

La constatation du service fait peut-être établie par tous salariés principalement concerné par la prestation ou le bien commandé. La constatation du service fait peut-être établie directement dans le système d'Information par les salariés disposant d'un identifiant d'accès régulier au système d'information financier SIFOW.

Certification du service fait dans le système d'information financier

(Cf. Article 14 de la décision N°26-05 du 17 mars 2026)

Délégation de signature est donnée, à l'effet de certifier dans le système d'information financier le service fait et signer les pièces justificatives pour les factures relevant des enveloppes de fonctionnement, d'investissement et d'intervention du budget de l'établissement à Claire FABRIZIO, contrôleur de gestion.

Marseille, le 16/07/2026

Damien ROBERT
Directeur général exécutif
Solideo Alpes 2030

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.